
Jour de séance 46

le mercredi 14 juin 2023

10 h

Prière.

Après les questions orales, M^{me} Mitton invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Holland a usé d'un langage non parlementaire quand il a employé l'expression « conversations de nature à induire en erreur » à l'endroit de M. Coon. L'hon. M. G. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que la déclaration de ministre faite par l'hon. M^{me} Johnson contenait des arguments et des observations qui sont contraires au Règlement. L'hon. M. G. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

L'hon. M. G. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que la réponse de M^{me} Thériault à une déclaration de ministre était hors sujet. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le treizième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 juin 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son treizième rapport.

Le comité se réunit les 8, 9 et 13 juin 2023 et étudie le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité étudie aussi le projet de loi 45, *Loi sur la Commission de la gouvernance locale*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 15 juin 2023, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 50, projet de loi 52 et motion 47.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 46 soit appelée et que son étude se prolonge jusqu'à 12 h, après quoi la séance sera levée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur l'éducation*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 12 h.